



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 mai 2012 — N° 110

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles de l'Association des personnes avec problèmes auditifs des Laurentides (APPAL).

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant le conflit avec les étudiants.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la biodiversité.

Mme Hivon (Joliette), au nom de M. Traversy (Terrebonne), fait une déclaration concernant le conflit avec les étudiants.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter le Club de gymnastique Gymnamic, qui était l'hôte des Championnats de l'Est du Canada de gymnastique et de sports de trampoline 2012.

22 mai 2012

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le conflit avec les étudiants.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de souligner l'arrivée de CMATV.ca dans la région.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant le Mois de sensibilisation à la fibrose kystique.

À 13 h 56, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 18 avril 2012 par M. St-Arnaud (Chambly), concernant la protection de l'écosystème du bassin de Chambly.

(Dépôt n° 1330-20120522)

22 mai 2012

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Deltell (Chauveau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 mai 2012, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1331-20120522)

Dépôts de pétitions

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 054 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection de l'appellation « vin de glace » au Québec.

(Dépôt n° 1332-20120522)

M. Arsenault (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 134 citoyens et citoyennes de la circonscription de Bonaventure et des environs, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).

(Dépôt n° 1333-20120522)

M. McKay (L'Assomption), au nom de M. Cousineau (Bertrand), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 439 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le compostage.

(Dépôt n° 1334-20120522)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 75, Loi portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le 24 mai 2012, selon l'horaire ci-après indiqué :

QUE la commission procède à des remarques préliminaires pour une durée de 15 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'au terme de ces remarques, la commission entende la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et que la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 30 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 60 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'au terme de ces échanges, la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Unité permanente anticorruption, le Barreau du Québec ainsi que le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Que la durée maximale de l'exposé de chacun de ces organismes soit de 20 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'au terme de ces échanges, une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

22 mai 2012

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

22 mai 2012

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 mai 2012, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Deltell (Chauveau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre de tenir compte du contexte social actuel et de s'engager à tenir des élections générales dès l'automne 2012;

QUE l'Assemblée nationale exige par la suite des élections à date fixe.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 31 est adopté.

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le projet de loi n° 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, soit adopté.

22 mai 2012

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

À 15 h 31, à la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 17 heures.

Les travaux reprennent à 17 h 03.

Adoption du principe

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 74, Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 74 est adopté.

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 74 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 32, à la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

22 mai 2012

Les travaux reprennent à 19 h 34.

Adoption du principe

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2012, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 73 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 23 mai 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 32, M. Ouimet, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 mai 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON